



AMI « Aide à la Traduction »

Document de cadrage

La Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) a été destinataire d'un financement exceptionnel de 10 000€ pour valoriser l'internationalisation de la recherche en SHS en soutenant **la traduction**, par des professionnels de votre choix, de vos productions scientifiques.

Conditions : l'auteur du texte à traduire doit être un membre permanent en activité d'un des laboratoires affiliés à la MSHB et être en poste dans l'un des établissements tutelles de la MSHB.

Dossier : nous vous proposons de nous transmettre au fil de l'eau et **d'ici le 15 décembre 2019** votre demande, à l'adresse edition@mshb.fr et de nous préciser :

- Titre du texte et nombre de mots ;
- Type de production/texte (article de recherche, article de synthèse, chapitre d'ouvrage...) ;
- Nom de la revue ou titre de l'ouvrage (préciser s'il s'agit d'une revue avec ou sans comité de lecture, et justifiez son choix – importance dans la discipline, pertinence par rapport au sujet, lectorat ciblé, etc. ; préciser l'importance de l'éditeur en cas de chapitre d'ouvrage) ;
- La discipline et la/les thématique(s) abordée(s) ;
- Le nom du prestataire avec lequel vous souhaitez travailler **et son devis**.

Merci donc de joindre :

- Le texte à traduire, dans sa version définitive, avant le 15 décembre 2019, accompagné du devis du prestataire de votre choix, établi au nom de « Université Rennes 2 – MSHB – Place du recteur Henri Le Moal – CS 24307 – 35043 Rennes cedex » ;
- Le document à compléter par vos soins.

À noter :

- Les demandes seront étudiées au fil de l'eau jusqu'au 15 décembre 2019 ;
- La MSHB aura le souci d'assurer une diversité disciplinaire parmi les textes sélectionnés ;
- Le montant maximal attribué à chaque projet de traduction ne pourra pas dépasser 1 000€ TTC ;
- Dépôt limité à 1 projet de traduction par porteur.